

PLAN PARCELLAIRE DU LOTISSEMENT Echelle 1/500°

Les murs de soutènements pourront être de structures diverses
Il n'y aura pas de saillie par rapport à la C.O.

Remarque:
Les contenances des lots sont données indicativement, elles seront remesurées et calculées lors du plan de bornage des parcelles dressé avant les actes authentiques.

Justificatif de la division parcellaire:
Je propose des lots de largeurs plus élevées vu le contexte dans lequel le terrain se trouve au point de vue de sa dénivellation et de sa faible profondeur.
La raison pour laquelle, le lot n°4 est isolé des autres lots se justifie par la présence d'une ligne moyenne tension présente dans l'aplomb de la limite entre le lot n°4 et n°5.

LEGENDE

- VOLUME PRINCIPAL AVEC SENS DU FAITAGE
- N° DU LOT + CONTENANCE
- CONDUITE D'EAU EXISTANTE
- CONDUITE D'EAU EXTENSION
- LIMITE DE LA ZONE D'HABITAT
- ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT
- POTEAU ELECTRIQUE EXISTANT
- LIGNE BASSE-TENSION
- LIGNE BASSE-TENSION (EXTENSION)
- LIGNE MOYENNE TENSION
- HAIE VIVE A PLANTER
- ECRAN VEGETAL A PLANTER
- CHAMBRE DE VISITE
- Arbre haute tige à conserver
- Arbre haute tige à planter
- ALIGNEMENT EXISTANT
- N° DU PROFIL
- LIMITE DE L'EMPRISE DE CONSTRUCTION
- FRONT DE BATISSE OBLIGATOIRE
- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- C.O.
- la 50ca
- C.J.
- T.N.
- TEIC
- ARRET DE BUS T.E.C. à +/-300 METRES
- ZA

Occupation du sol.		
N°	Surf.fer./Surf.bat.	
1	1073	254
2	695	204
3	1060	192
4	1164	192
5	1167	192
6	1167	168
7	1167	168
8	1167	168
9	1167	204
6555/1574=100%		



ATTENTION:
Phase 1: Concerne les lots 1-2-3
Phase 2: Concerne les lots 4-5-6-7-8-9

ATTENTION:

Phase 1: Concerne les lots 1-2-3. Début de la phase après approbation du lotissement
Phase 2: Concerne les lots 4-5-6-7-8-9. Début de la phase en janvier 2008